

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 19 septembre 2019**

**Rapporteur :  
Monsieur Hervé HERRY**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 25/09/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2019  
(accusé de réception du 25/09/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession de 704 m<sup>2</sup> de terrain à l'Adria au sein de la copropriété, située 20 avenue de la  
plage des gueux à Quimper.**

**Cession à l'ADRIA de surfaces au sein de la copropriété située 20 avenue de la  
plage des gueux à Quimper : 101,60 m<sup>2</sup> de terrain au prix de 80 €/m<sup>2</sup> issus d'un lot  
privatif appartenant à Quimper Bretagne Occidentale et de 689,10 m<sup>2</sup> de terrain au prix  
de 17,20 €/m<sup>2</sup> issus des parties communes. Cette cession doit permettre à l'ADRIA la  
réalisation d'une extension qui accueillera un nouveau laboratoire de recherche en  
microbiologie et biologie moléculaire d'une surface de 1250 m<sup>2</sup>.**

**\*\*\***

L'ADRIA est un centre d'expertise agroalimentaire, leader en qualité et sécurité des  
aliments qui propose des services en matière de recherche, d'innovation, de formations et de  
conseils pour les industries agroalimentaires, les fournisseurs de l'industrie agro-alimentaire,  
les distributeurs, et les industries connexes telles que l'emballage, l'industrie du diagnostic.

L'ADRIA a connu sur la période des 10 dernières années une croissance de 40 % de  
son chiffre d'affaires qui se monte désormais à 5,3 millions d'euros et une progression de  
60% des effectifs passant de 37 personnes à 60 (chiffres de 2017 comparés à 2007).

L'ADRIA a élaboré en 2017 un projet stratégique qui consiste à se renforcer pour les 5  
prochaines années. L'objectif est de conforter le leadership de l'association sur ses marchés  
historiques, de prendre des positions sur de nouveaux créneaux et de développer des  
partenariats avec d'autres centres techniques.

Pour mener à bien ce projet, l'ADRIA prévoit sur les 4 ans à venir 20 recrutements, et  
un projet d'investissement immobilier de plus de 3 millions d'euros. Le conseil  
communautaire en date du 20 juin dernier a validé la participation de QBO à cet  
investissement à hauteur de 313 059 €.

Ce projet comprend notamment la réalisation d'un nouveau laboratoire de recherche en microbiologie et biologie moléculaire d'une surface de 1250 m<sup>2</sup>.

L'extension envisagée se situe cependant sur des parties appartenant à Quimper Bretagne Occidentale. En effet, en 2006, Quimper Communauté a acquis, une partie du bâtiment ADRIA et de ses abords et une partie des espaces verts du site avaient été définis comme des parties communes de la copropriété (cf plan en annexe).

Pour mettre en œuvre cette extension, l'ADRIA sollicite l'acquisition : d'une surface de 101,60 m<sup>2</sup> issus du lot privatif numéro 9 (lot n°14 du futur plan de la copropriété ci-joint) appartenant à Quimper Bretagne Occidentale et d'une surface de 689,10 m<sup>2</sup> issus des parties communes de la copropriété (lot n° 11 du futur plan de la copropriété ci-joint).

La valeur vénale a été estimée par France domaines à 80 € HT par m<sup>2</sup>. La copropriété propose que le terrain issu des parties communes soit cédé sur la base du prorata des tantièmes des parties communes générales détenues par QBO (215/1000) appliqués à la valeur vénale de 80 € HT/m<sup>2</sup> soit 17,20 € HT/m<sup>2</sup>.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser la cession de 101,60 m<sup>2</sup> environ issus des parties privatives au prix de 80 €/ m<sup>2</sup> ;
- 2 - d'autoriser monsieur le président à signer l'acte de vente correspondant ;
- 3- d'accepter le principe de cession de 689,10 m<sup>2</sup> environ issu des parties communes au prix de 17,20 €/m<sup>2</sup>; Le produit de la vente sera perçu par la copropriété ;
- 4 - d'autoriser l'ADRIA à démarrer les travaux sur les parties privatives, propriétés de QBO, dans l'attente de la régularisation de cette vente, conformément au permis de construire n° 029 232 1800 167 du 19 avril 2019.